



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018 légalement convoqué le 22 mars 2018, à 19h30

Présents : Véronique Besnard, Véronique Routier, Christian Bonnetaud, Thierry Bobbera, Philippe Pernette, Michel HANON

Absents :

- Vanessa Varlet pouvoir à Philippe Pernette
- Dominique Van Lokhorst pouvoir à Véronique Routier
- Jean-Luc Bezeau pouvoir à Michel Hanon
- Pierre Brunet

Début : 19h30

Secrétaire : Véronique Routier

Lecture et approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2018

1) Approbation du compte de gestion 2017

Approbation du compte de gestion de la Trésorerie d'Epône qui est en tout point conforme au Compte Administratif de la commune.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2) Approbation du compte administratif 2017

Approbation du Compte Administratif de la commune conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

3) Affectation du résultat 2018

| | |
|--|-------------|
| Résultat au 31/12/2016 | -9.876,60€ |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | - 9.876,60€ |
| Résultat d'investissement (001) | 180.253,04€ |

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

4) Approbation du budget primitif 2018

Le budget de fonctionnement équilibré avec un ajustement des taxes communales comme expliqué dans le mot du maire du mois d'avril.

Ce qui amène aux résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement 2018 : 331.797 €
Recettes de fonctionnement 2018 : 331.797 €

Les prévisions budgétaires d'investissement :
Elles sont malheureusement impactées par l'impossibilité de les abonder par un report du résultat de fonctionnement.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

5) Convention de gestion entretien / voirie

Nous avons signé une convention avec GPS&O pour que l'agent technique de la commune puisse travailler en toute légalité sur les domaines transférés (tontes, tailles, trottoirs, ...)

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Points divers :

Fin du conseil : 22h15

Michel HANON
Maire



Les délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.